

Document

Paris suspend les mandats d'arrêt dans le dossier Ben Barka (03.10)

Reuters – 02.10

La France a suspendu vendredi soir la diffusion internationale de quatre mandats d'arrêt visant des responsables officiels marocains dans l'enquête sur la disparition de l'opposant marocain Mehdi ben Barka, le 29 octobre 1965 à Paris.

Le parquet de Paris a annoncé cette mesure dans la soirée en expliquant vouloir demander des "précisions" au juge d'instruction chargé de l'enquête.

"En effet, Interpol a demandé ces précisions afin de rendre les mandats d'arrêt exécutoires. Sans ces précisions, ils sont inexécutoires", a dit le cabinet du procureur dans une déclaration aux agences de presse.

Il s'agit de permettre l'identification des personnes visées, dit-il. Me Maurice Buttin, qui défend la famille Ben Barka depuis 1965, a dit à Reuters qu'il soupçonnait une intervention politique pour empêcher un différend diplomatique entre la France et son ancien protectorat.

"Le parquet bloque de nouveau la situation. Ça prouve comment les choses marchent en France. Alors qu'on veut supprimer le juge d'instruction au profit du parquet, on peut être très inquiet pour la justice", a-t-il dit.

Principal opposant au défunt roi Hassan II et figure internationale de la gauche et du mouvement syndical, Mehdi Ben Barka avait été enlevé boulevard Saint-Germain, devant la brasserie Lipp, en plein cœur de Paris. Il n'a jamais réapparu.

Un des mandats visait le général Hosni Benslimane, actuel directeur de la gendarmerie royale marocaine et à l'époque des faits membre du cabinet du général Mohamed Oufkir, homme de confiance du roi Hassan II.

Étaient aussi visés Abdelkader Kadiri, ancien chef des renseignements militaires, qui était en 1965 attaché à l'ambassade du Maroc à Paris, ainsi que Miloud Tounsi et Abdelhak Achaachi, deux anciens agents secrets.

UN REVIREMENT MYSTÉRIeux

Les mandats d'arrêt avaient été signés initialement en octobre 2007 par un juge d'instruction de Paris. Ils avaient créé un premier incident diplomatique, le président Nicolas Sarkozy effectuant à cette date une visite officielle au Maroc.

Non diffusés jusqu'ici, ils étaient restés virtuels. Pour une raison encore inconnue, ils avaient été transmis mi-septembre dernier par le ministère de la Justice à l'Intérieur, qui les avait remis ces derniers jours à Interpol, assurant en principe une diffusion internationale.

Me Maurice Buttin avait dit voir dans ce revirement une possible conséquence du remplacement en juin, place Vendôme, de Rachida Dati par Michèle Alliot-Marie.

L'avocat suggérait à la justice marocaine de faire entendre les quatre personnes visées, et il s'engageait en échange à demander la levée des mandats d'arrêt.

"Plus ils tardent, plus cela démontre la responsabilité du Maroc et du roi Hassan II", a-t-il ajouté.

L'enquête ouverte depuis 1975 pour "assassinat", passée de juge en juge sans jamais être refermée, avait semblé proche d'aboutir après la mort de Hassan II en 1999, son fils et successeur Mohamed VI consentant à laisser venir les magistrats français au Maroc.

Les juges ont donc confirmé un scénario connu. Mehdi ben Barka a été enlevé et séquestré près de Paris par des truands français travaillant pour le Maroc, et actionnés par les services secrets du royaume chérifien.

Ces exécutants français se sont ensuite réfugiés au Maroc, où - l'anecdote est établie au dossier par des documents - ils ont obtenu la concession de maisons closes. Un d'entre eux est mort et les trois autres ont disparu en 1971.

Selon certains témoignages, Mehdi ben Barka a été torturé et tué, volontairement ou involontairement. Les responsables officiels marocains auraient ensuite fait disparaître son corps. Rabat a bloqué la coopération à partir de 2003, refusant l'audition des quatre responsables aujourd'hui visés.